active de la dette publique.....

ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

EDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro: 10 DH

EDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT			ABONNEMENT
	AU M 6 mois	AROC 1 an	A L'ETRANGER	IMPRIMERIE OFFICIELLE RABAT - CHELLAH
Edition générale	 250 DH		voies ordinaire, aéricune ou de la poste rapide internationale, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi tels qu'ils sont fixés par	Tél. : 76.50.24 - 76.50.25 - 76.54.13

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe

SOMMAIRE Pages Douanes. Décret nº 2-98-517 du 7 journada II 1419 (29 septembre TEXTES GÉNÉRAUX 1998) fixant les valeurs minimales des marchandises Pages en douane ainsi que la liste des marchandises qui y sont soumises..... 706 Conseil constitutionnel. Décret nº 2-98-518 du 7 journada II 1419 (29 septembre 1998) complétant le décret nº 2-77-862 du Dahir nº 1-98-126 du 6 journada II 1419 (28 septembre 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) pris pour 1998) portant promulgation de la loi organique l'application du code des douanes et impôts n° 8-98 modifiant et complétant la loi organique 716 indirects..... n° 29-93 relative au Conseil constitutionnel...... 531 Conseil déontologique des valeurs mobilières. -Loi de finances pour l'année budgétaire 1998-1999. Taxe parafiscale. Décret nº 2-98-522 du 7 journada II 1419 (29 septembre Dahir nº 1-98-116 du 6 journada II 1419 (28 septembre 1998) modifiant le décret nº 2-97-347 du 24 safar 1998) portant promulgation de la loi de finances 1418 (30 juin 1997) instituant une taxe parafiscale n° 12-98 pour l'année budgétaire 1998-1999 532 au profit du Conseil déontologique des valeurs mobilières..... 717 Ministre de l'économie et des finances. -Délégation de pouvoir. Taxe de formation professionnelle. Décret nº 2-98-513 du 7 journada II 1419 (29 septembre Décret nº 2-98-523 du 7 journada II 1419 (29 septembre 1998) modifiant et complétant le décret nº 2-73-633 1998) portant délégation de pouvoir, au ministre de du 29 rabii II 1394 (22 mai 1974) portant création l'économie et des finances, en matière d'emprunts de la taxe de formation professionnelle, fixant le extérieurs..... 705 taux et les conditions de recouvrement de ladite taxe et déterminant les conditions relatives à la Décret nº 2-98-514 du 7 journada II 1419 (29 septembre conclusion des contrats pour la réalisation de 1998) portant délégation de pouvoir, au ministre de programmes spéciaux de formation professionnelle.. 717 l'économie et des finances, en matière d'emprunts Ministère de l'industrie, du commerce et de 705 intérieurs..... perçues l'artisanat. - Redevances Décret nº 2-98-515 du 7 journada II 1419 (29 septembre l'occasion du contrôle des instruments de 1998) portant délégation de pouvoir, au ministre de mesure. l'économie et des finances, en matière de gestion Décret nº 2-98-524 du 7 journada II 1419 (29 septembre

705

1998) relatif aux redevances perçues par le